



Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2023

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le mardi 12 avril 2023 à compter de 13 h 30 à la salle du Conseil au 7, chemin du Vide et à laquelle sont présents monsieur Denis Paquin, maire, mesdames et monsieur les conseillers suivants :

Michel Vézina, conseiller au poste # 1
Johanne Lacourse, conseillère au poste # 3
Lise Dufour, conseillère au poste # 5

Sont absents : Isabelle Sévigny, conseillère au poste # 2
Marcel Boulay, conseiller au poste # 4

Les membres présents formant quorum sous la présidence de M. Denis Paquin, maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

L'avis de convocation a été transmis conformément au *Code municipal* à tous les membres du Conseil municipal, le 5 avril 2023, afin de prendre en considération les sujets suivants :

Ordre du jour

- 1 Soumission de RCM habitations modulaires pour la fourniture et l'installation d'un complexe modulaire 24 X 60, pour approbation (doc)
- 2 Emprunt de 120 000 \$ au fonds de roulement pour les dépenses en immobilisation relatives à l'achat d'un complexe modulaire, pour approbation (doc)
- 3 Période de questions
- 4 Clôture de la séance

Résolution numéro 23-04-147

- 1 Mandat à RCM Habitations modulaires pour la fourniture et l'installation d'un complexe modulaire 24 X 60
-

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** de mandater RCM Habitations modulaires pour la fourniture et l'installation d'un complexe modulaire 24 X 60 pieds au coût de cent vingt-neuf mille six cent trente-quatre dollars et trente-et-un cents (129 634,31 \$) taxes applicables incluses, le tout tel que spécifié dans le document de soumission daté du 29 mars 2023, lequel document fait partie intégrante de la présente résolution comme ci au long reproduit.

Il est également **résolu** d'autoriser Mme Pierrette Gendron, directrice générale, à signer tous les documents nécessaires à ce contrat.
Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-04-148

- 2 Emprunt de 120 000 \$ au fonds de roulement pour les dépenses en immobilisation relatives à l'achat d'un complexe modulaire
-

Considérant que le coût des dépenses en immobilisation relatives à l'achat d'un complexe modulaire est estimé à 120 000 \$;

Considérant que la Municipalité désire emprunter à son fonds de roulement la somme de 120 000 \$ pour payer cet achat;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Johanne Lacourse, appuyé par M. Michel Vézina et **résolu** d'emprunter au fonds de roulement un montant de 120 000 \$ pour l'achat d'un complexe modulaire, de prévoir le remboursement sur une période de 5 ans et réparti comme suit :

Remboursement au fonds de roulement		
Années	Montants remboursés	Capital engagé 120 000 \$
2024	24 000 \$	96 000 \$
2025	24 000 \$	72 000 \$
2026	24 000 \$	48 000 \$
2027	24 000 \$	24 000 \$
2028	24 000 \$	0

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

- 3 Période de questions réservée au public

Une période de question réservée au public s'est tenue à ce moment-ci.

Résolution numéro 23-04-149

- 4 Clôture de la séance
-

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par M. Michel Vézina, il est **résolu** que la séance soit levée à 14 h 20.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

(Original signé)
Le maire

(Original signé)
La directrice générale et
greffière-trésorière